

véloce

LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

POINT SUR LES ABONNEMENTS ET LE SERVICE VELOCE

VELOCE : POINT SUR LES ABONNEMENTS SUITE AU CONFINEMENT ET AU COVID-19

Mis en ligne le 28 mai 2020

Pour soutenir la pratique du vélo au quotidien, le service Véloce s'adapte à la situation :

LES ABONNEMENTS

2 mois de locations offerts à l'ensemble des usagers Véloce.

Différentes modalités sont envisagées en fonction des abonnements (prise en charge des 2 derniers mois, report de l'échéance de fin de location)

Le service Véloce prend contact progressivement avec chaque usager pour définir ensemble de la modalité envisagée

Chaque usager pourra retrouver le suivi de son dossier via son compte personnalisé sur la [plateforme véloce](#). ➡

LE SERVICE VELOCE

Le service Véloce a progressivement réouvert :

- Mai : maintenance régulière à domicile des vélos

- Juin : gestion sur le site de la CC Erdre & Gesvres des retours de vélo et avenant au contrat

Pour plus d'informations :

<http://www.cceg.fr/vos-services/faciliter-et-simplifier-vos-deplacements/veloce-4031.html>

<https://veloce.locvelo.com> ➡

Règles et mesures sanitaires pour la pratique du vélo en toute sécurité : <https://www.af3v.org/le-velo-mon-geste-barriere/> ➡



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h